

Un oiseau sur six a disparu

Environ 600 millions d'oiseaux ont disparu en près de quarante ans en Europe, relève une étude exhaustive. L'essentiel des pertes est concentré sur huit espèces.



MICHEL DE MUELENAERE

Les nouvelles sont très mauvaises pour les oiseaux européens. Selon une vaste étude, environ 600 millions d'entre eux ont disparu entre 1980 et 2017 en Europe. Soit un oiseau sur six. Selon les chercheurs, 900 millions d'oiseaux ont en fait disparu, mais l'augmentation parmi les espèces qui se portent mieux est de 340 millions. L'étude a été réalisée par la très sérieuse Société royale (britannique), l'ONG Birdlife international et la société tchèque d'ornithologie. Les chercheurs ont étudié les données relatives à 347 des 448 espèces indigènes présentes en Europe. Ils ont conclu que les effectifs d'oiseaux nicheurs ont globalement chuté de 14 à 17 % entre 1980 et 2017 ; entre 560 et 620 millions d'individus.

Selon la publication, l'essentiel des pertes est concentré sur huit espèces. Principal affecté : le moineau domestique, dont les effectifs ont baissé de moitié (247 millions d'oiseaux) pendant la période étudiée. La bergeronnette printanière (qui a perdu 97 millions d'individus) est la deuxième plus affectée, suivie par l'étourneau (75 millions) et l'alouette des champs (68 millions).

En Belgique, indiquait un récent rapportage à la Commission européenne, l'abondance totale d'oiseaux (le nombre absolu) a diminué d'environ 10 % en 40 ans. Et encore ne s'agit-il que d'une « estimation prudente », disent les experts. A Bruxelles, 95 % des moineaux domestiques auraient disparu.

Les causes connues

Les causes sont toujours les mêmes : l'intensification agricole dans les milieux ruraux et – en ville – le manque de nourriture, des maladies ou la pollution de l'air. L'étude montre également que les populations les plus affectées le sont en milieu rural. Le déclin des oiseaux est d'abord apparu en Europe de l'Ouest. Il s'est intensifié ensuite dans les pays d'Europe de l'Est, suite à leur accession à l'Union européenne et à la mise en œuvre de la politique agricole commune, souligne l'étude.

Les directives européennes « oiseaux » et « habitats » ont sans doute permis de ralentir la perte des effectifs, indique l'étude. Nul doute que sans ces textes – régulièrement violés par les Etats comme la France, Chypre ou Malte –, l'effondrement des populations d'oiseaux aurait été plus important. On constate en effet que l'essentiel des pertes se concentre entre les années 80 et 90 et qu'ensuite l'effondrement ralentit, sans doute sous l'effet de mesures

de protection. Particulièrement, sept espèces de rapaces (faucon pèlerin, busard des marais, pygargue à queue blanche...) ont bénéficié de l'interdiction de la chasse, d'une baisse de l'utilisation de certains pesticides et de projets de restauration.

Les effectifs de quelques espèces d'oiseaux communs sont en forte diminution, indique-t-on chez Birdlife. Bien des gens ont tendance à considérer que les efforts de préservation sont synonymes de protection d'espèces rares, mais il est tout aussi important de restaurer les populations d'oiseaux plus communs et plus répandus, vu le rôle qu'ils jouent dans la préservation d'un environnement sain, insiste Fiona Burns, experte chez Birdlife et l'une des autrices du rapport.

L'augmentation des populations de certaines espèces (pouillot véloce, fauvette à tête noire, troglodyte mignon, merle noir...) pourrait être due au changement climatique, qui rend les hivers plus doux, mais aussi au nourrissage dans les jardins.

Des pistes de solutions

Les chercheurs constatent des observations similaires en Amérique du Nord : « La cohérence des schémas de perte entre les continents montre clairement les besoins urgents de conservation des oiseaux associés aux terres agricoles et aux prairies et aux migrateurs de longue distance », concluent-ils. Ils appellent à la mise en œuvre « d'actions transformatrices intersectorielles pour faire face à la fois aux crises de la nature et du climat ». Il faut étendre les réseaux d'aires protégées et la protection des espèces. Mais « l'agriculture, la foresterie et la pêche respectueuses de la nature sont des éléments clés des solutions ».

Nonobstant le rôle essentiel que les oiseaux jouent dans le contrôle des ravageurs en zones agricoles, ils font aussi partie de notre patrimoine et de cette nature dont la fréquentation est amplement bénéfique aux humains. « Cette année, diverses occasions se présenteront de leur assurer une meilleure protection », conclut Burns. Ce sera notamment le cas via la mise en œuvre de la stratégie européenne « biodiversité 2030 », mais aussi lors d'un sommet mondial sur la biodiversité qui, au printemps prochain, devrait adopter une série d'engagements destinés à mieux protéger les espèces menacées.

A Bruxelles, 95 % des moineaux domestiques auraient disparu.

© ROBERT HENDRICK/NATAGORA.

8

L'essentiel des pertes est concentré sur huit espèces. Principal affecté : le moineau domestique, dont les effectifs ont baissé de moitié. La bergeronnette printanière est la deuxième plus affectée, suivie par l'étourneau et l'alouette des champs.

L'Europe ne veut plus importer de la déforestation

L'Europe est responsable de 16 % de la déforestation mondiale liée au commerce de bœuf, soja, bois, café, cacao et huile de palme. La Commission veut interdire ces produits s'ils causent la destruction des forêts.

M.D.M.

L'Europe et ses 27 Etats contribuent à la déforestation, mais ils promettent de se soigner. Ce mercredi, la Commission a présenté une proposition de règlement visant à interdire toute importation de produits contribuant à la destruction ou à la dégradation des forêts dans leur pays d'origine. « Entre 1990 et 2020 », rappelle Frans Timmermans, vice-président de la Commission, « le monde a perdu 420 millions d'hectares de forêts, une superficie supérieure à celle de l'Union. » Selon la FAO, la perte nette de forêts (la différence entre la déforestation et la reforestation) s'établit sur la même période à environ 178 millions d'hectares, un territoire équivalent à trois fois la France.

Les produits visés

Six produits qualifiés par la Commission de « moteurs de déforestation » sont directement visés par la proposition : bœuf, soja, huile de palme, bois, café, cacao. Mais elle couvre aussi des produits dérivés comme le chocolat, le cuir et les meubles. Le caoutchouc naturel et le maïs, également vecteurs de déforestation, n'y figurent pas, décevant ainsi des organisations environnementales. « La liste peut se développer chemin faisant », promet Virginijus Sinkevicius, le commissaire chargé de l'Environnement.

Concrètement, l'Europe interdira l'importation de ces produits s'ils ont été cultivés sur des parcelles déboisées ou dégradées après la fin 2020. Cela concerne aussi bien la déforestation illégale que légale. « Y compris, donc, toute déforestation, même à des fins agricoles », souligne Sinkevicius. Toujours selon la FAO, l'expansion agricole est à l'origine de près de 90 % de la déforestation mondiale, essentiellement dans les zones tropicales.

Les contrôles

Le consommateur ne devra pas rechercher un label quelconque, assure-t-on à la Commission. Les entreprises importatrices ou transformatrices auront l'obligation de mettre en place un système de « diligence raisonnable » portant sur toute leur chaîne d'approvisionnement, à la fois à l'extérieur et à l'intérieur de l'Europe, afin de s'assurer qu'aucun produit suspect n'entre dans

leur chaîne de production ou d'importation.

Le contrôle se fera via la géolocalisation des parcelles et la confrontation avec une base de données recensant les pays et les régions en fonction de leur degré de risque – haut, normal ou bas – évalué sur le taux de déforestation et de son évolution, de la législation en place, de sa mise en œuvre effective, de l'engagement dans des accords internationaux, des flux et des filières d'exportation, etc. Chaque Etat membre devra de son côté disposer d'une autorité administrative chargée de contrôler et d'inspecter les produits suspects, et prévoir des sanctions. Un moment critiqué pour la faiblesse des effectifs chargés de contrôler les importations de bois illégal, « la Belgique devra dégager des moyens », souligne Béatrice Wedeux, experte au WWF Belgique. Dans ce domaine, à peine 29 contrôles ont été effectués en 2019, 30 en 2020 et 14 depuis le début 2021. Avec l'arrivée d'autres « commodités », il y a fort à parier que les effectifs actuels seront insuffisants.

Déceptions

Accueillie positivement, la proposition de la Commission n'échappe pas aux critiques. Elle n'impose en effet aucune obligation si l'importation provient d'un pays à faible risque, ce qui pose la question des éventuels détournements de trafic. Outre l'absence de référence au caoutchouc et au maïs, les ONG déplorent que la proposition de règlement se limite aux forêts et ne prenne pas en considération la protection des savanes, des prairies et des zones humides comme le Cerrado ou le Chaco en Amérique du Sud. « Or », indique Wedeux, « si l'on prend le soja, l'impact de l'Europe est important

sur la conversion des savanes et des prairies en zones de culture, davantage encore que sur les forêts. Si on néglige cela, ce phénomène pourrait s'accélérer, certains opérateurs pourraient se reporter de la forêt vers ces autres fragiles écosystèmes. »

Autre déception : parmi les critères, la Commission n'a pas retenu la protection des populations autochtones qui dépendent des forêts et y vivent, ni le respect des droits de l'Homme. Les forêts sont des puits de carbone, des réservoirs de biodiversité et des milieux essentiels pour les populations locales qui en dépendent et y vivent.

La Belgique devra dégager des moyens pour effectuer les contrôles

Béatrice Wedeux
experte forêts au WWF Belgique

”



L'Europe interdira l'importation de cacao s'il a été cultivé sur des parcelles déboisées ou dégradées après la fin 2020. © REUTERS.